



FICHE SANITAIRE ET D'INSCRIPTION

Cadre réservé à la MJC (ne rien remplir)

- Carte Astuce N°, Photocopies vaccins, Quotient familial, Notification CAF Aides aux Temps Libres, Carte Pass MSA, Comité d'Entreprise

L'ADOLESCENT

Nom, Prénom, Date de naissance, Age, Numéro du jeune, Garçon, Fille

N° d'allocataire CAF, Rang dans la famille, Afn de bénéficier des tarifs CAF ou MSA

N° de sécurité sociale, Mutuelle (Nom et N°adhérent)

RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX

Nom et Prénom du père, Adresse, Code postal, Ville, Email, N° tél.*

Nom et Prénom de la mère, Adresse, Code postal, Ville, Email, N° tél.* travail

* Afin de recevoir les programmes et les informations du Centre de Loisirs, merci de bien vouloir nous communiquer un numéro de téléphone et/ou un mail.

ADHESION ASTUCE

- Enfant : 14€ (5€ pour l'été uniquement), Famille : 32€ (minimum 1 adulte et un enfant)

Mode de règlement :

- Chèque, Espèce, Autre

LES RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Nom du médecin traitant :

N° de Téléphone :

OBLIGATOIRE : Pour les nouveaux inscrits, joindre au dossier une photocopie des vaccinations DTP puis pour chaque mise à jour.

➤ **Allergies :**

Asthme

Alimentaires

Médicamenteuses

Autres :

Conduite à tenir :

➤ **Difficultés de santé, maladie :**

Conduite à tenir, précautions à prendre :

➤ **Recommandations des parents (lunettes, prothèses,...) :**

➤ **Régime alimentaire particulier :**

➤ **Information complémentaire que vous souhaitez nous communiquer (sous pli confidentiel si vous préférez) :**

AUTORISATIONS PARENTALES

RESPONSABLE DE L'ENFANT

Je soussigné(e).....Père, Mère, Tuteur.

Déclare avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement de l'accueil de loisirs de la MJC St Amans/Albine et autorise mon enfant à faire les sorties organisées par la MJC.

Autorise le directeur de la structure à agir en mon nom et à faire pratiquer sur mon enfant les interventions chirurgicales d'urgences sur avis du médecin consulté.

Autorise l'équipe d'animation, ou éventuellement un parent accompagnateur, à prendre mon enfant dans son véhicule dans le cadre de sorties nécessitant ce moyen de transport.

Déclare mon enfant apte à pratiquer tout sport (en cas d'inaptitude totale ou partielle, fournir un certificat médical).

Autorise mon enfant à pratiquer certaines activités en autonomie.

Autorise l'équipe pédagogique à prendre des photos et à filmer mon enfant lors d'activités et à les diffuser dans les journaux locaux et sur le site Internet de la structure.

Autorise mon enfant à se connecter et à naviguer sur le réseau internet pour les activités le nécessitant

Autorise mon enfant à quitter seul l'accueil à partir de

Je déclare, avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier d'inscription et par la présente signature, adhérer au règlement intérieur.

Date :

Signature des parents :

REGLEMENT INTERIEUR

La MJC St Amans/Albine est une association loi 1901 agréée Jeunesse et Education Populaire. Elle est gérée par un Conseil d'Administration composé de bénévoles. Les partenaires de l'Accueil de Loisirs sont les Communes de St Amans Soult, St Amans Valtoiret, Albine, Sauveterre, la Direction Départementale Jeunesse et Sports, la CAF, la MSA. Le présent règlement intérieur a été rédigé en accord avec le Projet Associatif. Ce dernier a été validé à l'unanimité lors du Conseil d'administration du 02 juillet 2013.

1. PROJET PEDAGOGIQUE

Un projet pédagogique est rédigé par l'équipe d'animation en début d'année scolaire et mis en œuvre au travers des activités proposées tout au long de l'année sur les mercredis et les vacances scolaires. Il peut être consulté sur place. Un exemplaire peut être remis à la demande aux familles.

2. CONDITIONS GENERALES

Inscriptions :

Le dossier d'inscription se compose d'une fiche sanitaire et d'inscription et du règlement intérieur. Il doit être complété pour chaque enfant et signé par le ou les représentants légaux. Il est valable pour l'année scolaire en cours. Il sera donc renouvelé à chaque rentrée. Le paiement doit être effectué à l'inscription.

Aucun enfant ne pourra être accepté si le dossier est incomplet ou le paiement non effectué.

Nous nous réservons le droit de refuser un enfant si son état de santé ne lui permet pas de suivre l'activité prévue.

Les inscriptions s'effectuent le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Tarifs :

Les tarifs et les conditions de paiement sont fixés annuellement par délibération au Conseil d'Administration.

LES ANI'MERCREDIS :

Tarif annuel	Q. Familial > 1099€	Q. Familial de 900 à 1099€	Q. Familial de 700 à 899€	Q. Familial de 500 à 699€	Q. Familial < 500€	MSA	CE
1/2 Journée	168,00 €	142,00 €	120,00 €	96,00 €	78,00 €	60,00 €	Jusqu'à 50% du coût pris en charge
Supplément *Accueil Repas	36,00 €	36,00 €	36,00 €	36,00 €	36,00 €	36,00 €	

***Accueil à partir de 11h45 avec pique-nique jusqu'à 14h, début des activités.**

La cotisation pour les mercredis est payable en 3 fois. Les règlements par chèque seront encaissés en Octobre, Janvier et Avril. Attention, quel que soit le mode de règlement, **la totalité de la cotisation doit être payée à l'inscription. Le premier règlement devra correspondre à 1/3 de la cotisation + l'adhésion.**

Ex : QF > 1099€: 1er chèque: 56€ +14€ soit 70€, 2ème et 3ème chèque: 56€. Si repas 1^{er} chèque: 82€, 2ème et 3ème : 68€.

Tarif	Q. Familial > 1099€	Q. Familial de 900 à 1099€	Q. Familial de 700 à 899€	Q. Familial de 500 à 699€	Q. Familial < 500€	MSA	CE
1/2 Journée	5,50 €	4,50 €	3,70 €	3,00 €	2,50 €	2,50 €	Jusqu'à 50% du coût pris en charge

VACANCES SCOLAIRES

Pour bénéficier des tarifs MSA ou Comité d'Entreprise, les pièces justificatives devront être données à l'inscription.

En cas d'absence du jeune, le remboursement sous forme d'avoire ne sera effectué que sous présentation d'un certificat médical.

Les foyers du vendredi sont ouverts aux 13 ans. Vous pouvez vous renseigner à la MJC auprès de l'équipe d'animation.

Adhésion :

La carte Astuce est obligatoire. Elle est valable pour l'année scolaire du 1^{er} septembre au 31 août. Elle sert à financer l'appartenance au réseau MJC, l'assurance, la communication globale et la vie associative. Elle permet d'assister à l'assemblée générale annuelle, elle donne accès à toutes les activités et manifestations proposées par la MJC.

Elle coûte 14 € pour les moins de 18 ans.

3. FONCTIONNEMENT

L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis, les vendredis, les petites vacances scolaires (sauf Noël) et le mois de juillet et la première semaine d'août pour le séjour Chantiers / Loisirs.

- Les activités des vacances scolaires se déroulent principalement sous forme de camps et mini-camps, de sorties à la journée. 3 semaines de chantiers sont également programmées.
- Les horaires d'accueil du vendredi, pour les plus de 13 ans, sont variables en fonction de l'activité programmée. Ils sont précisés sur les programmes.

13h30 / 14h00	Fonctionnement des Ani'Mercredis : Arrivée et mise en place de l'après -midi
14h00 – 16h30	<p align="center">Activités « Événementielles »</p> <p>Les jeunes sont en semi autonomie dans la MJC, ils peuvent se retrouver tout au long de l'après-midi, et utiliser tout le matériel mis à leur disposition (billard, wii, baby foot...).</p> <p>L'animateur reste à disposition de vos enfants, il gère leurs entrées et sorties de la MJC.</p> <p>Les jeunes proposent un projet sur l'année, validé et suivi par les animateurs. A 16h, un goûter leur est fourni.</p>
16h30 – 17h30	<p align="center">Coordination avec l'animateur</p> <p>L'animateur vient rejoindre les jeunes, afin de coordonner leur travail sur les événements, proposer un jeu, une discussion, une balade. Il est là pour s'assurer que tout se passe bien dans le groupe, comme dans la structure. Il est le lien social entre le groupe et le reste de l'équipe éducative.</p> <p>Ce moment est surtout consacré au suivi des projets. Les jeunes et l'animateur évaluent ensemble l'avancée des projets. A la suite de ce temps, ils peuvent quitter la MJC, entre 17h30 et 18h30.</p>

La liste des événements sera établie en septembre, les jeunes pourront se positionner sur la préparation des manifestations de la MJC de leur choix avec un référent. Selon leur envie, les jeunes pourront élaborer leur propre projet (séjours et manifestations).

Quand ?	Mercredis	Vacances scolaires
Objectifs	AUTONOMIE ET RESPONSABILISATION DU JEUNE	
Comment ?	<p>Projets à moyen et long terme.</p> <p>Implication dans les projets culturels.</p> <p>L'animateur reste présent pour intervenir rapidement en cas de problèmes, de questions, de besoin du jeune...</p>	<p>Un mini-camp par période de vacances sera proposé à cette tranche d'âge. Il sera ludique et en accord avec les envies des jeunes. Ils pourront notamment participer à son élaboration.</p> <p>Le camp se déroule sous la responsabilité de l'animateur.</p>
	<p>Les marges d'entrées et de sorties du jeunes sont fixées par les parents, cela lui permet d'acquérir une autonomie tout en douceur, pour le passage « enfance-adolescence ». L'animateur est présent pour les accompagner sur ces nouvelles habitudes et changements.</p>	<p>Déroulement complet sous l'autorité et la responsabilité de l'animateur.</p>
Objectifs	PRISE EN COMPTE, RESPECT ET VALORISATION DE CHACUN, COHESION DU GROUPE	
Comment ?	<p>Les jeunes sont là pour participer de manière active à la vie de la MJC, à travers la création d'un projet, sur les « Ani'Mercredis ».</p> <p>Les jeunes peuvent prendre des temps libres lors de leur temps de participation active.</p> <p>Ils ont accès à tout le matériel de la MJC, autant pour la mise en place de leur projet, leur temps de loisirs ou leurs devoirs scolaires.</p>	<p>Le camp des jeunes se déroule avec leur aide par la participation à la vie quotidienne.</p> <p>L'animateur soutient les jeunes par l'apport d'information et d'outils.</p> <p>Il est garant du respect dans le groupe, de la sécurité morale et affective des jeunes.</p>
	Objectifs	INITIATIVE, EXPERIMENTATION DU JEUNE
Comment ?	<p>L'animateur fait appel aux compétences des jeunes pour les aider à faire émerger des initiatives innovantes. Il supervise leur avancée dans le projet. Il laisse libre choix de leurs actions aux jeunes, et les laisse en autonomie. L'animateur encourage les jeunes à varier les projets. Il est chargé de faire le lien entre le conseil d'administration et les jeunes.</p>	<p>Il prépare les mini-camps avec eux, et tente d'aller au plus près de ce que les jeunes attendent, et en faisant en sorte à travers les tarifs et la faisabilité des activités, que ces temps soient accessibles au plus grand nombre.</p>

4. ENCADREMENT

L'équipe d'encadrement est composée d'un directeur, Cyril ARNAUD, d'une animatrice enfance, Sabine Ledain, d'une animatrice Jeunesse, Magali Mancina, d'une animatrice enfance/jeunesse. L'équipe est renforcée toute l'année par des animateurs en formation professionnelle BPJEPS, BAPAAT, BAFA et des bénévoles et volontaires en Service Civique qui assurent ponctuellement ou toute l'année certaines animations.

5. SANTE

Surveillance médicale et médicaments

Tout enfant présentant un état fébrile et/ou une maladie contagieuse ne pourra être accepté à l'accueil de loisirs. Si l'enfant est malade ou accidenté au cours de la journée d'accueil, la direction prendra les mesures nécessaires en prévenant les parents éventuellement sur leur lieu de travail, et si nécessaire un médecin ou le SAMU.

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance médicale justifiant du traitement et de ses modalités. Les médicaments et l'ordonnance doivent être remis à la direction ou à l'animateur responsable.

Signature du jeune :

Signature des parents :